

## **CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2016 A 20H00**

PRESENTS : BIANCONE Gilles, CHAUME-LAGOUTTE Marie-Ange, DESBROSSE Marie-Pierre, FERRAND Jean-Baptiste, GOBEROT Jean-Michel, HAGELSTEIN Gaëlle, JURET Jean-Sébastien, LAGNEAU Pierre, LANOIR Frédéric, MICHELIN Jean-Marie, RAYMOND Patrice, ROBERT Berty, SALIGOT Florent.

EXCUSES : PAULIN Magali

Le secrétaire de séance est ROBERT Berty

### **1. Approbation du compte-rendu du 17 juin 2016**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2 Délibération Commission ouverture des plis : réhabilitation du presbytère**

#### **DELIBERATION 2016-17**

concerne les travaux de réhabilitation du presbytère, où des logements sont prévus. Les conseillers avaient à désigner les membres de la commission chargée de l'ouverture des plis en réponses aux appels d'offres lancés pour ce chantier. Quatre conseillers sont désignés, à l'unanimité, comme titulaires : Jean-Baptiste Ferrand/Frédéric Lanoir/Gilles Biancone/Pierre Lagneau. Quatre autres sont désignés comme suppléants : Marie-Ange Chaume-Lagoutte/Marie-Pierre Desbrosse/Florent Saligot/Gaëlle Hagelstein.

La date limite de dépôt des offres était fixée au 30 septembre 2016. Huit lots sont concernés. Une réunion est programmée à l'issue de la semaine du 24 au 30 octobre, afin de retenir les entreprises les mieux-disantes. La semaine du 31 octobre au 6 novembre, les conseillers prendront leur décision quant au choix des entreprises. Une notification aux entreprises non-retenues sera envoyée durant la semaine du 7 au 13 novembre et une seconde notification, destinée, celle-ci, aux entreprises retenues, sera envoyée durant la semaine du 21 au 27 novembre.

Les travaux dans l'ancien presbytère pourraient démarrer en janvier 2017 et s'étaler sur une année. Réception prévue en janvier 2018.

### **3 Délibération en vue de l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté en tant que membre.**

Cette délibération porte sur l'adhésion éventuelle de la commune à un groupement d'achat d'énergies. Les huit syndicats d'énergies de Bourgogne Franche-Comté, le SICECO (Côte-d'Or), le SYDED (Doubs), le SIDEC (Jura), le SIEEEN (Nièvre), le SIED70 (Haute-Saône), le SYDESL (Saône-et-Loire), le SDEY (Yonne) et le SIAGEP (Territoire de Belfort), ont créé un groupement de commandes d'énergies ouvert aux personnes morales de droit public dont le siège est situé en région Bourgogne Franche-Comté. Dans ce cadre, il est demandé à la commune de Chagnay si elle souhaite y adhérer. Le coût d'adhésion pour la commune devrait se situer à 90 euros.

Les membres du conseil municipal font savoir qu'ils désirent de plus amples précisions avant de procéder à cette adhésion. Des questions se posent sur le futur fournisseur d'énergie.

Le conseil municipal a jusqu'au 16 décembre pour délibérer sur cette question. A partir du 1er janvier 2017, le groupement d'achat devrait lancer une consultation auprès des éventuels fournisseurs d'énergie.

### **4 Délibération création d'un espace de préservation de la biodiversité et de découverte de la nature de proximité appelés « refuge LPO » sur le site « En Médepain »**

Cette délibération porte sur la création d'un espace de biodiversité sur le site dit de « Médepain ». Cet espace protégé s'accompagnerait de la création d'un refuge installé par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). Cet espace protégerait et préserverait ce site boisé d'une surface de 1,37 hectare. La chasse y serait interdite. Une convention doit être signée entre la LPO et la commune. Elle porterait sur une durée variable, pouvant évoluer de 3 à 5 ans. Le coût, pour la commune se monterait à 706 euros décomposés comme suit : 306 euros de réalisation de panneaux signalant la zone, 250 euros de subventions et 150 euros de frais d'inscription.

Le conseil municipal souhaite avoir des explications précises d'un membre de la LPO avant de se prononcer sur la question.

## **5 Questions diverses**

Orange a fait savoir à la commune, par courrier recommandé, que la cabine téléphonique de la place Saint-Jacques allait être démontée.

Concernant la création d'un stand de tir destiné aux élèves de la future école de gendarmerie, installée en lieu et place de l'ancienne base aérienne 102 à Longvic, et qui pourrait être effective, sur le terrain autrefois utilisé par les avions de la BA 102 pour leurs exercices de tir, en septembre 2017, le maire, Jean-Marie Michelin, a adressé un courrier à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) car il apparaît que ce stand de tir se trouverait sur une zone classée Natura 2000. Il souhaite aussi se renseigner sur les éventuelles nuisances sonores pouvant découler de l'activation de ce champ de tir.

Jean-Marie Michelin évoque ensuite un courrier émanant de la Communauté de communes des vallées de la Tille et de l'Ignon (Covati), portant sur la gestion des Plans locaux d'urbanisme (PLU) communaux. Le conseil municipal se montre plutôt opposé à la délégation de cette compétence à la Covati. Patrice Raymond se voit confiée la gestion du dossier.

Le maire évoque ensuite un second courrier provenant des responsables de la bibliothèque municipale qui déplorent que, depuis que cette dernière est installée dans ses nouveaux locaux, à l'école de Chaignay, trop souvent, la porte qui donne accès à la bibliothèque demeure ouverte. Une plus grande vigilance sur ce point est réclamée.

Marie-Ange Chaume-Lagoutte réclame également qu'une clé de l'école soit donnée aux personnels qui sont en charge des Nouvelles activités périscolaires (Nap). Il y a, pour eux, la nécessité d'accéder facilement à une classe du rez de chaussée de l'école, si un enfant venait à se blesser et devait être facilement évacué par les pompiers.

Jean-Marie-Michelin évoque ensuite un courrier émanant de l'Union des chasseurs de Chaignay et d'ailleurs (UCCA) daté du 15 septembre, qui demande l'attribution d'un droit de chasse sur des terrains communaux. Lors du conseil municipal du 17 juin, les conseillers avaient décidé d'attribuer ce droit à l'Association communale de chasse en plaine de Chaignay, qui était la seule à en avoir fait la demande. Comme il n'est pas possible d'attribuer de droit de chasse à deux sociétés de chasse la même année, il a été décidé qu'il serait procédé à une alternance dans l'attribution de ce droit, d'une année sur l'autre.

Dernière question diverse posée par Jean-Sébastien Juret, sur la problématique de l'accueil de migrants qui était envisagée à Epagny. Il souhaitait comprendre quelle avait été l'attitude des représentants de Chaignay lors d'un vote qui avait eu lieu au sein de la Covati sur la question. Les représentants de Chaignay avaient été les seuls à refuser de s'opposer au projet. Jean-Sébastien Juret se demande si cette attitude ne pourrait pas se retourner contre Chaignay à l'avenir. Pour Jean-Marie Michelin, le débat ne se situe pas à ce niveau-là pour l'instant. Il ne lui semblait pas illégitime de faire entendre sa voix de représentant de Chaignay sur une question humanitaire grave et quand bien même cette opinion n'était pas majoritairement partagée au sein des élus de la Covati.

La séance est levée à 22h10.